



**Procès-verbal de la 6^e assemblée publique
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue le jeudi 24 septembre 2020 à 19 heures
à la salle publique de l'Hôtel de ville de Trois-Rivières**

Personnes présentes :	M. Michel Byette M. Claude Ferron M. Pierre Montreuil Mme Mariannick Mercure Mme Valérie Renaud-Martin M. François Dubois	président vice-président administrateur administratrice administratrice administrateur et représentant des usagers du transport adapté
Personne absente :	M. Philippe Lauzon	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
Personnes ressources:	M. Patrice Dupuis Mme Roxanne Loranger Mme Caroline Cinq-Mars	directeur général coordonnatrice Ressources humaines et secrétaire corporative directrice des services administratifs et trésorière

1. Mot de bienvenue du président

M. Michel Byette, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 6^e assemblée publique.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(78-20) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Mariannick Mercure
APPUYÉE DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 25 juin 2020

(79-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : Mme Mariannick Mercure

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 25 juin 2020 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 25 juin 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 juillet 2020

(80-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 juillet 2020 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 juillet 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 30 juillet 2020

(81-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 30 juillet 2020 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 30 juillet 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

6. Comptes à payer

(82-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés de 29134 à 29493 et les paiements directs 646 à 713 le tout couvrant la période du 2 juin au 26 août 2020, pour une somme totale de 2 850 829.66\$ à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

7. Augmentation du montant autorisé de la carte VISA

(83-20) CONSIDÉRANT que le montant présentement autorisé sur la carte de crédit VISA n'est plus représentatif des besoins mensuels de la STTR ;

CONSIDÉRANT que ce mode de paiement est de plus en plus utilisé pour divers achats ;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la carte de crédit facilitera la gestion administrative et celle du département de l'approvisionnement :

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Claude Ferron

APPUYÉ DE :

Mme Mariannick Mercure

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la coordonnatrice en approvisionnement de la STTR soit autorisée à utiliser la carte de crédit corporative;

QUE la limite financière soit fixée à 10 000\$;

QUE le directeur général et la directrice des services administratifs et trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la STTR, les documents relatifs à cet effet;

QUE la directrice des services administratifs et trésorière procède aux démarches nécessaires auprès de Desjardins Entreprises;

QUE cette résolution remplace la résolution 75-17.

ADOPTÉE

8. Prolongation du contrat d'entretien ménager

(84-20) CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat d'entretien ménager, projet 2019-09-ENTRETIEN MÉNAGER, en date du 18 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la possibilité de renouveler le contrat pour une période additionnelle de 2 ans ;

CONSIDÉRANT que la STTR désire se prévaloir de l'option de renouvellement :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : Mme Mariannick Mercure

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit approuvé le renouvellement du contrat avec l'entreprise Entretien Makour pour une période d'un an, soit du 24 septembre 2020 au 23 septembre 2021, pour une somme totale de 77 861.07\$, taxes incluses.

ADOPTÉE

9. Prolongation du contrat de déneigement du centre de service

(85-20) CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de déneigement du centre de service, projet 2019-09-DÉNEIGEMENT, en date du 30 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT la possibilité de renouveler le contrat pour une période additionnelle de 2 ans ;

CONSIDÉRANT que la STTR désire se prévaloir de l'option de renouvellement :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit approuvé le renouvellement du contrat avec l'entreprise Déneigement 3R pour une période d'un an, soit du 1^{er} novembre 2020 au 1^{er} novembre 2021 pour une somme totale de 12 750\$, avant taxes.

ADOPTÉE

10. Adjudication pour l'achat de 2 véhicules électriques Bolt

(86-20) CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres sur invitation pour le contrat d'achat de 2 véhicules électriques Bolt ;

CONSIDÉRANT le cahier de charges du projet 2020-09-BOLT ;

CONSIDÉRANT l'ouverture de soumissions effectuée le 17 septembre 2020 à 11h, devant témoins :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud Martin
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le contrat pour l'achat de 2 véhicules électriques Bolt soit octroyé à la compagnie Lessard Buick Chevrolet GMC pour la somme de 78 029.56\$, taxes incluses.

ADOPTÉE

11. Autorisation de signer l'entente de partenariat avec l'UQTR

(87-20) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Mariannick Mercure
APPUYÉE DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le directeur général de la STTR soit autorisé à signer, pour et au nom de la STTR, l'entente de partenariat avec l'UQTR pour les années 2020 à 2025.

ADOPTÉE

12. Embauche d'une ressource temporaire au département de la maintenance

(88-20) CONSIDÉRANT le contexte actuel de la pandémie et des mesures sanitaires supplémentaires qui doivent être respectées par la STTR ;

CONSIDÉRANT le besoin d'une ressource supplémentaire à titre de préposé au service dans le département de la maintenance :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : Mme Valérie Renaud Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE lancer un appel de candidatures pour l'embauche d'une ressource temporaire au poste de préposé au service.

ADOPTÉE

13. Politique de remboursement de l'activité physique

(89-20) CONSIDÉRANT que la santé et le bien-être des employés sont au cœur des valeurs de la STTR ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : Mme Valérie Renaud Martin

QUE la STTR adopte une politique de remboursement de l'activité physique.

ADOPTÉE

14. Affaires diverses

Aucun sujet n'est traité à ce point d'ordre.

15. Période de questions

- 1) **Est-ce qu'il est possible qu'un chauffeur dévie de son circuit pour me déposer ailleurs s'il n'y a pas de clients à bord ? (Alexandre Lesmerises)**

La STTR est régie par des normes, donc nous ne pouvons pas dévier des routes, et ce, même s'il n'y a aucun client dans l'autobus.

- 2) **Quand il sera possible de recharger les cartes via le web ? (Alexandre Lesmerises)**

Monsieur Dupuis explique que, pour le moment, nous ne pouvons pas fournir de date officielle, mais que le projet est en cours et verra le jour en 2021.

- 3) **Madame Cécile Tessier n'a pas de questions pour les membres du conseil d'administration, mais elle désire remettre un document contenant des suggestions pour le futur**

- 4) **Monsieur François Veilleux demande quels sont les coûts au niveau de la STTR pour le contrat de 5 ans avec l'UQTR ?**

Monsieur Michel Byette explique qu'il n'y a aucun coût pour la STTR, puisque c'est un partenariat qui permet une augmentation de la clientèle et qui apporte des revenus supplémentaires.

- 5) **Madame Hélène Gauron demande un suivi concernant le projet de bande réfléchissante sur les arrêts d'autobus.**

Monsieur Dupuis explique que la STTR travaille actuellement sur un projet en mode test qui consiste à ajouter une bande autocollante réfléchissante portant le logo de la STTR et qui sera ajouté sur certains arrêts d'autobus. Si les résultats du test sont non-concluants, ça ne veut pas dire qu'on ira de l'avant avec les pancartes réfléchissantes.

- 6) **Madame Hélène Gauron demande à Monsieur Byette quels sont les 2 problèmes majeurs rencontrés à la STTR depuis son entrée en fonction ?**

Monsieur Byette explique qu'il n'a pas rencontré de problèmes depuis son entrée en fonction. C'est certain que la pandémie amène son lot de défis, mais il ajoute avoir un support en transport collectif de la part du ministère des Transports du Québec, qu'il y a des projets à profusion et qu'il désire augmenter et faciliter le service de transport en commun.

7) Madame Hélène Gauron demande à Monsieur Byette si une rencontre avec les citoyens est envisageable et, si oui, à quel moment ?

Monsieur Byette mentionne qu'il n'a pas prévu de rencontre pour le moment, mais qu'il sera possible de rencontrer les usagers ultérieurement.

16. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le jeudi 29 octobre 2020 à 19 h. La façon et le lieu restent à déterminer selon l'évolution de la situation de la pandémie.

17. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Pierre Montreuil

APPUYÉ DE :

M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19h47

ADOPTÉE

M. Michel Byette
Président

Mme Roxanne Loranger
Secrétaire corporative